

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 33

Artikel: Les Gardes suisses de Louis XVI : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181936>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» foudre d'eau qui tombaz ung peu avant mydy au-dessous de Vallangyn et fit grand dégast, et dès là descendit sur la ville du dit Neufchastel.

» Ce grand torrent d'eau, qui abattit et ruyna grand quantité de maysons, du long de la petite rivieyre du Séon, ruyna les fours et moulyns, les ponts de pierre, la grande tour et la mayson de ville. Et généralement dommageaz toutes les maysons du dit Neufchastel par sa grande furie et impétuosité du tout estrange et miraculeuse, sorte que ce a esté ung merveilleux effroy et dommage. » Et que plus est noiié et englouty infinité de personnes, tant hommes, femmes et enfants, avec grande quantité de bestail.

» Après avoir pryé Dieu de les vouloir consoler et fayre la grâce à eux et à nous de bien fayre notre profit des verges et correction de Sa Majesté, a esté député honnorable Claude Banquette, ancien banderet du dit Payerne, pour les aller saluer d'à part la république et déplorér l'accident, leur offrant tout secours et devoyr de bons voy-sins. Avec présentation de troys cents florins de don gracieux pour subvenyr tant mieulx à leurs nécessités. »

J. F. Pd.

Bonsoir, la compagnie!

J'aurai bientôt quatre-vingts ans ;
Je crois qu'à cet âge il est temps
D'abandonner la vie ;
Je la quitterai sans regret ;
Gaiment je ferai mon paquet !
Bonsoir, la compagnie !

Lorsque d'ici je sortirai,
Je ne sais pas trop où j'irai ;
Mais en Dieu je me fie :
Il ne peut me mener qu'à bien,
Ainsi, je n'appréhende rien ;
Bonsoir, la compagnie !

J'ai goûté de tous les plaisirs ;
J'ai perdu jusques aux désirs,
A présent je m'ennuie.
Lorsque l'on n'est plus propre à rien,
On se retire et l'on fait bien ;
Bonsoir, la compagnie !

Dieu nous fit sans nous consulter,
Rien ne saurait lui résister ;
Ma carrière est remplie.
A force de devenir vieux,
Peut-on se vanter d'être mieux ?
Bonsoir, la compagnie !

Nul mortel n'est ressuscité
Pour nous dire la vérité
Des biens d'une autre vie.
Une profonde obscurité
Est le sort de l'humanité ;
Bonsoir, la compagnie !

Rien ne périt entièrement,
Et la mort n'est qu'un changement,
Dit la philosophie.

Que ce système est consolant !
Je chante en adoptant ce plan :
Bonsoir, la compagnie !

Lorsque l'on prétend tout savoir,
Depuis le matin jusqu'au soir,
On lit, on étudie ;
On n'en devient pas plus savant ;
On ne meurt pas moins ignorant ;
Bonsoir, la compagnie !

Les Gardes suisses de Louis XVI

III

Vers les 6 heures du matin, le roi, tenant par la main monseigneur le Dauphin, descendit dans la cour royale, accompagné de quelques chefs de division et commandants de la garde nationale et de MM. de Maillardoz et Bachmann. Il passa d'abord devant la garde nationale, puis devant les Suisses, qui crièrent : *Vive le roi !* Au même instant, un bataillon armé de piques, qui entrat dans la cour, criait à tue-tête : *Vive la nation !* Il en résulta une discussion très vive, à laquelle les canonniers de la garde nationale surtout prirent part. M. de Durler parvint néanmoins à les calmer, en leur représentant, dans son singulier langage, que le roi et la nation ne faisaient qu'un. Le bataillon, qui venait d'entrer dans la cour, reconnut qu'il n'était pas à sa place, et ils allèrent se ranger parmi leurs partisans.

Bientôt après, M. Rœderer, procureur général syndic, assisté d'un membre de la Commune, tous deux en écharpe tricolore, et M. de Boissieux, maréchal de camp, parcoururent tous les postes : ils proclamèrent verbalement l'ordre, déjà reçu par écrit, de défendre le château et de repousser la force par la force. Voici les termes de la proclamation : « Soldats, un attroupement va se présenter ; il est enjoint, par le décret du 3 octobre, à nous officiers de la loi, de requérir, vous, gardes nationales, et vous, troupes de ligne, de vous opposer à cet attrouplement et de repousser la force par la force. » Alors ceux des gardes nationaux qui n'avaient pas chargé chargèrent leurs fusils et les canonniers leurs pièces.

A sept heures, les murmures recommencèrent, et des bataillons entiers de gardes nationaux se retirèrent : les uns allèrent rejoindre les factieux, un grand nombre rentrèrent dans leurs foyers.

Ce fut alors qu'une députation de la garde nationale, conduite par M. Rœderer, M. de Baumé et un troisième membre du Département de Paris, vint solliciter le roi, qui rentrait dans l'intérieur du château, de se rendre dans le sein de l'Assemblée nationale. M. de Bachmann, témoin des instances par lesquelles on cherchait à arracher la détermination du monarque, se retourna vers M. de Gobelin et lui dit : « Si le roi va à l'Assemblée, il est perdu. » Ce sont les dernières paroles que les camarades de ce chef

vertueux ont recueilli de sa bouche. La reine fit d'inutiles efforts pour empêcher ce funeste départ, après lequel la plus héroïque résistance ne pouvait plus avoir un heureux résultat, puisqu'elle était devenue sans objet.

C'est à peu près vers 9 heures que le roi se déclina à venir dans l'Assemblée nationale, avec toute la famille royale et quelques gentilshommes. Deux bataillons de la garde nationale et les gardes suisses de garde, en tête MM. de Maillardoz, de Bachmann, de Salis-Zizer, aide-major, Chollet et Allimann, adjudants, escortaient Sa Majesté.

Ce départ fut décisif pour la garde nationale qui occupait l'intérieur du château et les cours. La plus grande partie abandonna les Suisses ; les uns se réunirent aux bataillons des faubourgs et les autres se dispersèrent : mais tous ne partagèrent pas cette honteuse défection, et parmi ceux qui restèrent fidèles, il faut citer la presque totalité des grenadiers des Filles de St-Thomas.

L'armée des faubourgs se mit en mouvement, les canons en tête, et bientôt on l'a vit s'avancer vers les portes du château. Le maréchal de camp de jour, se voyant presque seul avec les Suisses, jugea qu'il ne pouvait conserver les cours avec si peu de monde. Il cria : « Messieurs les Suisses, retirez-vous au château. » Il fallut obéir, abandonner les cours, laisser six pièces de canon à la discréption de l'ennemi. On aurait dû prévoir qu'il faudrait les reprendre, sous peine d'être brûlé dans le château. Tout le monde le pensait : de simples soldats le disaient tout haut ; cependant, le respect pour la discipline fit obéir. On prit toutes les dispositions que le temps et les localités pouvaient permettre ; on garnit de soldats les escaliers et les croisées du château ; le premier peloton fut placé à la chapelle, c'est-à-dire un peloton de grenadiers des Filles de St-Thomas en première ligne, les gardes suisses en seconde.

M. le capitaine de Durler trouva au premier appartement, en face du grand escalier, M. le maréchal de Mailly, qui était avec M. de Zimmermann, officier général et lieutenant des grenadiers. M. le maréchal ayant annoncé à M. de Durler qu'il était chargé de la part du roi de prendre le commandement du château, M. de Durler lui dit : « M. le maréchal, quels sont vos ordres ? » « De ne pas vous laisser forcer, répartit le maréchal. » M. de Durler répondit : « On peut y compter. » Ce fut le seul ordre que les Suisses reçurent de ce maréchal de France. On ne leur reprochera point de ne pas l'avoir suivi à la lettre.

(A suivre.)

Ici et là.

Un jour, je lisais, devant une brave femme de village, qu'à St-Pétersbourg on obligeait à balayer les rues les hommes trouvés ivres sur la voie publique.

« S'on fasai dincé tsi nos, dit-elle, vo pouaidé

» comptâ que noutron veladzo sarai proupro cou-
» min on ugnon !!

Maître Râpin et son vôlet Mânu medzivon dâo sâo-
cesson por lâo repoussegnon.

Lo maître, qu'avaï on cuti bin molâ, fasaïdai rion
dallé asse prinmè coumin daï certificats dé bounna
via.

Vo z'êtés bin bon dé tant vo bailli dé mau por cin
tsappliotâ, que lai dese Mânu.

Kaisse-té, te ne sâ pas cin qu'est bon, lai résâ
Râpin ; por mé, mé faut lé trinté dincé por mé
trouvâ lo kieur !

Petêtré bin, lai dese Mânu, mâ copâ pî gros por
mé, les vôlets n'ant pas fauta dé medzî assse bon
que lé maîtrés !!

M. de Charpentier, le savant géologue, était, paraît-il, du même avis que notre Mânu à l'endroit du saucisson, dont il ne prisait pas les tranches réduites à leur plus simple expression.

Un jour, il était à Anseindaz avec un ami qui aimait le saucisson en tranches transparentes.

A la halte, l'ami se mit en devoir de découper un superbe façon-Bologne en cercles qui eussent rendu des points à ceux du restaurateur le plus parcimonieux.

M. de Charpentier le regarda faire un instant, puis se mit à choisir des pierres, à les essuyer, et au fur et à mesure que la tranche tombait sous le couteau effilé, notre savant la mettait de côté et posait dessus une des pierres qu'il avait dans la main.

— Mais que faites-vous donc là, je vous en prie, exclama l'ami ?

— Vous voyez, monsieur, lui répondit le géologue d'un air calme, je mets des pierres sur vos tranches pour que le vent ne les emporte pas !!

Thermes de Lessus.

L. C.

Les frères ennemis.

(Suite et fin.)

Le curé dit tout cela, et encore bien d'autres choses, d'une voix tonnante qui faisait dire aux paysans : Il va faire dégringoler la voûte ; mais il est souvent presque encore plus facile de faire tomber une voûte que de trouver accès dans le cœur des gens qui se détestent. Barbe pleurait à chaudes larmes sur l'opiniâtreté de ses frères, et bien que le curé répétât à tout propos qu'il ne désignait ni celui-ci, ni celui-là, que chacun devait mettre sa main sur son cœur et se demander s'il y entretenait un véritable amour pour ses parents, — tout le monde ne s'en disait pas moins : — Il parle pour Michel et Conrad ; voilà qui est dit tout exprès pour eux.

Les deux frères étaient debout, peu éloignés l'un de l'autre. Michel mordillait son bonnet qu'il tenait entre les dents ; Conrad écoutait, la bouche ouverte. Leurs yeux étant venus, un moment après, à se rencontrer, le bonnet de Michel s'échappa de sa main : il se baissa vite, afin de cacher son émotion.

Le chant vint servir de douce et pacifiante conclusion